

Procedure file

Informations de base		
INS - Procédure institutionnelle	2022/2043(INS)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décision relative à la nomination de Margreet Fröberg au comité de sélection institué par l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen		
Sujet		
7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale		
8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude		

Acteurs principaux		
Parlement européen		
Commission européenne	DG de la Commission Justice et consommateurs	Commissaire REYNDERS Didier

Evénements clés			
07/06/2022	Décision du Parlement	T9-0220/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2043(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0290/2022	02/06/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0220/2022	07/06/2022	EP	Résumé

Décision relative à la nomination de Margreet Fröberg au comité de sélection institué par l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen

Le Parlement européen a adopté par 226 voix pour, 48 contre et 114 abstentions, une décision relative à la nomination de Margreet Fröberg au comité de sélection institué par l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen.

Le Parlement a proposé que Margreet Fröberg soit nommée membre du comité de sélection.